

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE EN COLOMBIE

ENJEU

En Colombie, la situation des droits de la personne s'est détériorée au cours de la dernière année, par suite de l'intensification des activités menées par les guérilleros et les forces paramilitaires. À cela s'ajoute l'instabilité politique accrue entourant l'administration Samper, dont les réformes proposées, bien qu'elles démontrent de la bonne volonté de sa part, donnent des résultats incertains.

CONTEXTE

Les violations des droits de la personne continuent de soulever des préoccupations croissantes. L'enchâssement de droits politiques et civils dans la Constitution et la désignation d'un ombudsman national chargé des droits de la personne sont des améliorations récentes. Alors que les violations commises par les militaires et la police ont diminué, elles ont augmenté de façon marquée du côté des guérilleros, des narcotrafiquants et des groupes paramilitaires. Le taux d'impunité, évalué à 97 % en 1995, donne lieu à une augmentation des violations des droits de la personne. Il est nécessaire de consacrer des efforts importants à la réforme du système de justice afin d'accélérer le processus judiciaire et de le rendre plus efficace.

Le gouvernement colombien a démontré son engagement à continuer d'améliorer le respect des droits de la personne. La mesure la plus importante prise jusqu'à ce jour a été de réformer le code pénal militaire, afin d'améliorer le processus d'enquête lorsque les forces militaires sont en cause. Les efforts de formation visant à sensibiliser la police et les militaires aux droits de la personne et la création de mécanismes de protection de ces droits au sein des forces de police ont permis d'améliorer leur bilan général à ce chapitre. Cependant, il importe de renforcer les mécanismes de contrôle interne des forces armées en les dotant de ressources humaines, techniques et matérielles supplémentaires et mieux adaptées. Non seulement la Colombie a ratifié le second protocole de Genève, mais elle a fait un pas de plus en invitant le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Amnistie internationale à ouvrir des bureaux en Colombie. Le gouvernement colombien a également approuvé un projet de mission internationale ayant pour objectif d'obtenir des appuis chez les parties au conflit dans la région d'Uraba. De par leur présence, ces organismes internationaux pourraient jouer un rôle efficace sur le plan de la surveillance internationale, laquelle fait actuellement défaut.

Malgré ces efforts, la Colombie fait piètre figure au chapitre des droits de la personne. La Constitution de 1991, qui garantit en principe tous les droits politiques et civils pertinents, n'assure en pratique aucune protection à la population colombienne. À titre d'exemple, le taux d'homicide en Colombie demeure le plus élevé au monde, avec 26 764 meurtres enregistrés en 1994, soit 91,7 meurtres par 100 000 habitants, ou 73 meurtres par jour. En outre, on estime que 15 % de ces meurtres auraient été commis pour des raisons politiques. Les assassinats ont causé d'importants ravages au sein du mouvement syndical ouvrier, dont le syndicat-cadre, UTC (Unitarian Trabajadores Central), a perdu 2 200 membres au cours des huit dernières années, 54 en 1994 seulement. Qui plus est, la Colombie accuse le taux d'enlèvement le plus élevé au